

RELEVE DE DECISIONS
CA plénier du 11 Mars 2010 à 8h00
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, JM Chapuis, S. Richaud, N. Schmitt,**
- **Absents : J. Munoz, K. Maamaatuaiaitapu (arrivé en séance)**

Représentants PR :

- **Présents : JM Goursaud, L. Peltzer, E. Conte, P. Ortega, M. Debene, P. Bianchini**
- **Absents : aucun**

Accueil du Ministre de la santé dont c'est la première participation.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Erreur sur une date relevée par N. Schmitt. Une ou deux coquilles.

Adopté, unanimité.

POINT 2 : Informations :

- 2.1 Bilan du forum Etudiants/Entreprises.
 - 4^{ème} édition **très réussie** en particulier en terme de forte présence de nos étudiants motivés par leurs enseignants et le CIDO
 - grande satisfaction des employeurs et des exposants
 - Lancement du nouveau site <http://www.stages-emplois.upf.pf/> qui propose à ce jour une trentaine de propositions de stages et quelques propositions de CDI
 - Nous avons même été sollicités par l'administration du Pays pour organiser une manifestation sur le même modèle mais axée sur les débouchés dans l'administration
 - Félicitations de la Présidente à tous les organisateurs

Deux autres bonnes nouvelles pour les étudiants :

- Obtention d'une rallonge budgétaire du CNOUS permettant de baisser le prix du repas étudiant d'environ 100 FCP
- Vacances d'infirmier de deux demi-journées par semaine à partir de la rentrée (paiement sur ressources propres de l'UPF). Remarque du Ministre de la Santé qui rappelle qu'un mécanisme de mise à disposition par le Pays avait été mis en place mais il précise que cette opération était ponctuelle et n'a donc pas été renouvelée.
 - 2.2 Audit préalable au passage aux RCE par l'inspection générale.
- 2 inspectrices générales du 26/04 au 18/05 ;
- nous devons passer aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) au plus tard en Janvier 2013 ;
- au vu de l'audit, le CA décidera de la date effective de passage au RCE ;
- gros travail en perspective pour l'administration en particulier afin de répondre à leurs questions ;

POINT 3 : Modification des statuts de l'IUFM, école interne.

Nouvelles remarques de notre tutelle sur ces statuts, remarques souvent en contradiction avec le décret spécifique à la PF, et donc proposition de nouvelles modifications :

- précisions sur « qui désigne qui » parmi les personnalités extérieures. Le ministre de la santé demande que l'on revienne à la première formulation et donc en particulier sur la désignation des membres extérieurs par le Président du Pays

et non l'assemblée → échange de quelques arguments juridiques. Il est acté que la position du Pays est de revenir à la première formulation ;

- ajout d'un décret dans les visas ;
- mandat des membres du conseil coure à compter de la première réunion du conseil (réunion qui élit le Président du conseil).

POINT 4 : Formation Continue :

- **4.1 Formations nouvelles (Programmes, tarifs et règlements des études).**

11 **nouvelles** formations présentées par S. Kugelmann (chargée de mission pour la FORCO) : voir le détail auprès de la FORCO ou de moi-même.

- DU Praticien en « santé bien être » : massage de détente, non médicaux, réflexologie, ... avec formation pratique et théorique (plus de 300h sur 9 mois) ;
- DU « Bases psychopathologiques du travail dans des établissements médico-psycho-sociaux pour enfants et adolescents » destiné à tous les travailleurs sociaux, éducateurs, ... Probable soutien financier du Pays (75h) ;
- certificat « formateur d'adultes ». Dans le cadre de la mise en place de la taxe d'apprentissage dans les entreprises, des formations internes à l'entreprise sont souvent mises en place. Cette formation répond donc à une demande des entreprises et du fonds paritaire pour la formation continue (75h) ;
- certificats « Serveurs Web » (106h) et « E-business » (75h). Dans le cadre de l'arrivée du câble, de nouvelles opportunités pour les entreprises. Un certificat axé « technique » et un autre plutôt « marketing » ;
- formations « Comptabilité publique », « contentieux financiers locaux », « Contrats et marchés publics », « responsabilité pénale des élus et agents communaux », « Contrôle des activités économiques et sociales par l'administration publique » formations proposées dans le cadre des nouvelles compétences des communes ;
- formation « Formation à la psychothérapie institutionnelle » à la demande de la direction de la santé, destinée aux personnes intervenant dans le domaine de la santé mentale (40h).

Adopté, unanimité.

- **4.2 Indemnité de responsabilité pédagogique et de concepteur de maquette.**

A l'heure actuelle, le Responsable pédagogique est rémunéré à hauteur de 5% des rémunérations des intervenants. C'est une proposition de la chargée de mission pour la FORCO suite à quelques remarques des administrateurs sur le gros différentiel des rémunérations de RP entre Formation Initiale et Formation Continue → un nouveau mode de rémunération plus équitable est proposé d'une part pour les :

- Responsables pédagogiques : allant de 2h eq TD pour une formation non diplômante avec moins de 100 heures à 12h pour une formation diplômante avec plus de 300 heures
- Concepteurs de maquettes : allant de 1h eq TD pour une formation non diplômante avec moins de 100 heures à 6h pour une formation diplômante avec 300 heures

Adopté, unanimité.

- **4.3 Convention(s).**

- En particulier une somme de 2.76 MFCP versée par la Direction de la Santé pour un DU de 2 semaines « Prévention de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent »
- Initiation au Tahitien pour des agents hospitaliers

POINT 5 : Questions financières et comptables :

- **5.1 Approbation du compte financier 2009 et affectation des résultats :**

- de l'université de la Polynésie française ;

Dossier retiré de l'ordre du jour car ne peut être présenté QUE par un agent comptable. La Présidente présente le dossier complet de départ de notre ancien agent comptable qui ne se serait pas du tout passé dans les règles (départ anticipé de l'agent comptable en congés administratifs, remise des clefs du coffre à une personne n'ayant pas autorité, ...). Dossier relativement compliqué auquel il est difficile de tout comprendre en quelques instants.

L'arrêté de nomination de notre chef des services financiers en tant qu'agent comptable n'est toujours pas arrivé ➔ l'UPF ne peut plus assurer, depuis début Mars, les paiements (salaires des contractuels, des fournisseurs, ...)

Le compte financier a été rédigé par B. Goulet et non par l'agent comptable qui en est en principe responsable et il sera présenté dans un prochain CA (22 Avril, à confirmer). Le Trésorier Payeur Général doit procéder, dans l'urgence, à la nomination d'un agent comptable provisoire nous permettant de fonctionner en particulier pour le paiement des salaires des contractuels et des fournisseurs.

Question directe au vice-recteur (représenté par son secrétaire général) sur le départ anticipé de quelques jours de l'Agent comptable sans même en avertir la présidente. Réponse : l'agent comptable est parti quelques jours en avance pour pouvoir assister à des auditions pour son prochain emploi quant à savoir pour quelles raisons la Présidente n'a pas été informée, il faut poser la question directement à l'intéressé.

- des œuvres universitaires.

Présenté également dans un prochain CA.

- 5.2 Droits d'inscription pour l'année universitaire 2010/2011.

- Suivre l'augmentation légale nationale
- Cotisation CPS = 6 000 FCP
- Boursiers d'Etat : exonéré
- Boursier su Pays : exonéré sur présentation justificatif et engagement du Pays à reverser à l'UPF la somme correspondante
- Perte carte étudiant = 2 000 FCP
- Auditeur libre : même tarif qu'étudiant « normal »

Adopté, unanimité.

- 5.3 Prise en charge des frais de déplacements des membres du CNU.

Une circulaire du Ministère indique les nouvelles conditions de rémunération des membres du CNU. Les montants des nuitées sont indiqués (83 € pour une session « normale » et 120 € pour la commission permanente) et les établissements sont invités à harmoniser leurs indemnités de nuitée avec celles de la circulaire. Il est rappelé que depuis ?? les établissements peuvent décider de changer le montant des indemnités journalières.

Par soucis d'égalité entre tous les personnels de l'établissement, la Présidente propose de passer l'indemnité journalière à 83 € pour tous les personnels de l'UPF partant en mission où que ce soit en métropole (Paris ou province).

Adopté, unanimité.

Arrivée Keitapu.

- 5.4 Attribution d'une subvention à l'amicale des personnels pour l'activité va'a.

- Nouveauté au sein de l'amicale
- Quelques personnels EC et administratifs rament régulièrement le midi et/ou le soir avec la pirogue rénovée de l'UPF
- Demande de 100 000 FCP pour inscription et location d'un bateau suiveur afin de participer à la course RFO -abc (Aller-retour entre Tahiti et Moorea) ayant lieu le 20 avril prochain

Adopté, unanimité.

POINT 6 : Scolarité :

➤ 6.1 Calendrier universitaire pour l'année 2010/2011.

- Les vacances du secondaire sont enfin connues mais difficilement compatibles avec notre projet de calendrier
- Question de P. Capolsini concernant la place de la semaine de vacances en début de second semestre (février 2011) : faisons-nous : 1 semaine d'examens + 5 semaines de cours + 1 semaine de vacances + 8 semaines de cours afin d'avoir la semaine du 21 au 27 Février en vacances communes avec le secondaire ou restons nous sur le schéma 1 s. examens + 6 s. de cours + 1s. vacances + 7 s. de cours ? La question est posée directement aux étudiants pour qu'ils expriment leur point de vue → les étudiants y sont favorables
- P. Ortega demande si il est possible d'établir notre calendrier beaucoup plus tôt dans l'année. Réponse : c'est un exercice difficile compte tenu des dates très tardives de publication du calendrier du secondaire.

Adopté, unanimité avec le changement proposé concernant la semaine de vacances du 21 au 27 Février 2011.

Voir schéma calendrier en fin de ce document.

➤ 6.2 Calendrier 2010/2011 de l'Ecole interne.

Retiré. Sera présenté lors du prochain CA car le calendrier IUFM est TRES dépendant des calendriers du primaire et du secondaire qui n'ont été publiés que très récemment. Les collègues e l'IUFM feront une proposition au prochain CA.

➤ 6.3 Règlement général des études en formation initiale pour le niveau Licence (année universitaire 2010/2011).

Rajout, à la demande d'un collègue, dans l'article 17 d'un alinéa indiquant que le plagiat est considéré comme une fraude. Il est rappelé que c'est le conseil de discipline qui décide de ce qui est une faute disciplinaire ou non.

Adopté, unanimité.

➤ 6.4 Règlements spécifiques pour le niveau Licence (année universitaire 2010/2011).

Pas de modifications majeures.

- DEG :une petite « coquille » relevée par JM Chappuis
- Lettres : une petite modification des modalités de contrôle des connaissances
- Sciences :
 - quelques modifications sur les modalités de contrôle des connaissances ;
 - pas de report possible des notes d'une session à l'autre ;
 - la « note plancher » ou « non compensable » est illégale même si elle apparaît dans le règlement de certaines licences en métropole, cette modification n'a donc pas été retenue.

Adopté, unanimité.

➤ 6.5 Maquettes de masters ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Il est rappelé qu'il s'agit de se prononcer sur les seules maquettes qui ont été adoptées à l'unanimité par la CEVE et le CS. Un excellent tableau récapitulatif des coûts établit pas Valérie Olivier est joint aux maquettes.

Sept Master/Spécialités orientés « enseignement » (les heures indiquées sont des équivalent TD et ne tiennent pas compte de quelques petites mutualisations) :

- Management spécialité « Finance et comptabilité » : 397,5 (commun) + 285h, **nouvelle habilitation**

- Management spécialité « Marketing et vente » : 397,5 (commun) + 285h, **nouvelle habilitation**
- Sociétés traditionnelles du Pacifique spécialité « Anglais »: 700h, **déjà habilité**
- Sociétés traditionnelles du Pacifique spécialité « Lettres Modernes »: 986h, **déjà habilité**
- Sociétés traditionnelles du Pacifique spécialité « Langues Polynésiennes »: 874h, **déjà habilité**
- Sociétés traditionnelles du Pacifique spécialité « Histoire-Géographie »: 923h, **déjà habilité**
- Métiers de l'éducation de l'information et des Sciences spécialité « Mathématiques – Informatique »: 126h (commun) + 797h, **nouvelle habilitation**
- Métiers de l'éducation de l'information et des Sciences spécialité « Mathématiques – Sciences Physiques »: 126h (commun) + 782h, **nouvelle habilitation**

Intervention de JM Chappuis : Globalement en DEG, il existe 3 concours dits A, B et C. Les deux maquettes ci-dessus préparent aux concours B et C. Un projet de modification de notre actuel Master (recherche) « droit des activités économiques » afin de préparer le concours A a été écarté par les collègues de DEG lors d'une réunion extraordinaire de DEG, réunion dont la légalité est contestée. Cette modification aurait permis de proposer des Masters pour les 3 filières possibles. JM Chappuis estime que c'est une injustice vis-à-vis de certains étudiants qui ne pourront préparer le concours A. Il indique toutefois que, dans le seul but de préserver les intérêts des étudiants, il votera en faveur de ces maquettes.

Intervention de E. Conte qui regrette aussi l'absence d'un parcours pour la préparation aux concours de type A alors qu'il existe des postes à pourvoir dans le Pays. Il indique qu'il nous faudra juger dans 2 ans de la bonne adéquation des deux Masters de Management.

Question des étudiants : Le Master Management sera-t-il ouvert en formation initiale ou continue ? Cette question a, semble-t-il, été longuement débattue en CS. Réponse de la direction : aujourd'hui, il s'agit uniquement de proposer des maquettes à l'habilitation, la décision et les modalités d'ouverture seront décidées au CA de Juin prochain. Toutefois si il a été envisagé une ouverture en formation continue c'est suite à l'évocation par les enseignants de la filière d'un possible financement de ce Master par des entreprises locales. Sur le fond, il n'y a aucune opposition de principe de la part de la Présidente à une ouverture en formation initiale, décision en Juin.

A noter que le CNESER ne donnera sa réponse sur les habilitations qu'au mois de Juillet ce qui ne manquera pas de poser de grosses difficultés à nos étudiants.

M. debenne indique qu'il va également voter pour ces maquettes mais il tient à faire quelques remarques :

- le nouveau système de formation des maîtres n'est sans doute pas un progrès ;
- nous avons été mis au pied du mur pour présenter des maquettes dans l'urgence ;
- s'agissant des masters, on ne fait plus de différence entre professionnel et recherche ;
- il regrette que nos maquettes ne soient pas assez articulées sur nos activités de recherche ;
- le Master actuel « droit des activités économiques » pouvait être aménagé pour répondre au concours de type A mais cela a été écarté par les collègues de DEG d'une manière qui n'est pas acceptable (fameuse réunion extraordinaire de DEG qui n'aurait

pas été convoquée dans les formes légales). Il indique que cette modification n'était pas soumise à nouvelle habilitation et représentait donc « la sécurité ».

Les étudiants indiquent, de manière assez virulente, qu'ils n'étaient pas opposés à l'aménagement pour préparer au concours A mais qu'ils soutiennent très fortement les Masters de préparations aux deux autres concours (B et C).

Keitapu indique avoir été saisi par les collègues de DEG suite à la réunion extraordinaire de DEG. Une discussion entre différentes personnes (étudiants, Présidente, M. Debenne, ...) s'instaure pour savoir si cette réunion extraordinaire du département avait été convoquée dans les règles ou non. Quoi qu'il en soit, au cours de cette fameuse réunion extraordinaire, il a été décidé de retirer la demande de modification de maquette pour ce concours A. Keitapu continue en disant je ne sais pas quoi (j'avoue ne plus rien comprendre !).

Note personnelle : J'ai fait de mon mieux pour éclaircir ce débat qui a été très confus. Quoi qu'il en soit, c'est ce que j'ai compris en « étant de la maison » et en ayant une petite connaissance du dossier, je me demande franchement ce que les « extérieurs » ont compris et pensé d'un tel débat.

Le fait est que tout le monde semble regretter maintenant qu'aucune formation pour le concours de type A ne soit proposée et plusieurs administrateurs (dont moi-même) indiquent qu'ils s'abstiendront lors du vote non pas pour exprimer des réticences vis à vis des maquettes du Master Management qu'ils approuvent mais uniquement afin de montrer qu'ils regrettent l'absence de préparation au concours A.

Modifications du Master de Sciences Humaines : **unanimité**

Création Master Management avec 2 spécialités : **3 abstentions**

Création Master Sciences avec 2 spécialités : **4 contre (les étudiants !)**

P. Capolsini interpelle alors les étudiants en leur demandant pourquoi ils votent contre le Master de sciences, réponse : « on a pas à se justifier ». A la question de savoir si ils ont discuté avec leurs collègues de Sciences, ils répondent « oui », à la question « les étudiants de sciences sont donc contre ce master ? » ils répondent : « non il sont pour » Donc « vous votez en toute connaissance de cause contre vos camarades de sciences », pas de réponse ou un timide « de toute façon on est plus nombreux », les étudiants de Sciences apprécieront !

Note personnelle : un telle attitude de la part des étudiants a laissé tout le monde pantois et interrogateur quand à leurs motivations réelles.

POINT 7 : Ecole Doctorale :

- 7.1 Additif à la convention relative à la charte des thèses : « Comité de suivi »

Il s'agit d'instituer un « Comité de revue » composé du VP du CS, du Dir de l'ED et du Dir de thèse pour les étudiants en seconde année ou plus n'ayant pas eu de comité de thèse au 28/02/2010 (modifié au 15 Mars). Il est ajouté que le comité de revue doit se réunir avant fin Juin.

Unanimité.

- 7.2 Doctoriales 2010 : « Attribution de prix ».

- A l'Assemblée de la Polynésie française du 13 au 16 Avril 2010
- 75 000 FCP pour le meilleur poster
- 75000 FCP pour la meilleure présentation orale
- Jury composé de Présidente UPF, VP du CS, Dir. Ecole Doctorale, un représentant titulaire d'un doctorat des organismes suivant : IRD, IFREMER, ILM, la déléguée à la recherche du Pays ou son représentant (titulaire d'un doctorat)
- Si égalité de voix : attribution au plus jeune

Unanimité.

POINT 8 : Prime de charges administratives et de responsabilité pédagogique : « Projet Jeunes », année 2010.

- Prime Administrative : 20h par responsable de projet (un par département) donc 60h au total
- Prime pédagogique : 24h par département à répartir entre différents intervenants à raison de 8h maximum par personne
- Primes administratives et pédagogiques sont incompatibles, il existe un plafond maximum de 60h pour les primes administratives.

P. Capolsini rappelle que les indemnités de RP de L1 sont de 28h, 16h en L2 et 12h en L3, il estime donc que les primes proposées ici sont conséquentes compte tenu du nombre d'étudiants (25 maximum) même si il est indispensable de « motiver des vocations ». JM Goursaud indique que cette expérimentation est instituée pour 2 ans (170 000 € pour les deux années) et qu'il faudra en tirer des conclusions (rapports, réunions, ...) ce qui va engendrer du travail pour les intéressés.

Unanimité.

POINT 9 : Relations Internationales : Convention(s) pour vote et/ou pour information.

- Accueil de 3 étudiants de l'UPF aux Samoa. Depuis 3 ans, 3 étudiants Samoans viennent à l'UPF tous les ans mais c'est la première année que l'échange se fait dans l'autre sens. **Unanimité.**
- Exonération de droits d'inscription pour étudiants de New Castle inscrits chez nous dans le cadre des échanges Erasmus (au titre de la réciprocité). Demande d'une explication du chargé de mission aux RI sur les programmes ERASMUS car, et c'est tant mieux, ces échanges commencent à s'intensifier mais de nombreux étudiants et collègues en connaissent très mal les modalités. **Unanimité.**
- Prise en charge des interventions en séminaire pour une vingtaine d'étudiants en architecture de l'Université de Woodbury (LA, USA) dans le cadre du projet « Archipelago Construct ». Les étudiants s'intéressent à la culture Polynésienne et souhaiteraient mettre en ligne un musée virtuel avec des commentaires de personnes locales et non des commentaires « institutionnels ». Question de P. Capolsini : Combien de fois 1.5h de CM ? Réponse moins d'une vingtaine d'heures en tout. **Unanimité.**

POINT 10 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

- IUFM de Créteil pour l'accueil d'une vingtaine de « Professeurs des écoles » stagiaires de notre IUFM qui iront assister à des enseignements donnés à Créteil par des Enseignant Chercheurs et participer à différentes visites et activités dans le cadre de leur formation. **Unanimité.**
- Université Aix Marseille III pour coopération dans le domaine de la recherche et de l'enseignement en Droit. **Unanimité.**
- Avec Université de Bretagne Sud pour l'accueil d'un EC pour effectuer des analyses de spectroscopie électronique
- Avec la société « PTPU » pour les modalités de recherche d'un étudiant thésard en bourse CIFRE

POINT 11 : Questions diverses.

- Question des étudiants : des « démarcheurs » de confessions religieuses diverses opèrent énergiquement dans la cité universitaire, en ont-ils le droit ? Malheureusement, il est difficile de les en empêcher.
- P. Ortega propose une motion de notre collègue A. Pfersmann dénonçant aussi bien la réforme des concours d'enseignement (mastérisation) que le nouveau calendrier de ces concours. Réponse de la présidente : les décrets sont pris, les contenus des épreuves sont publiés au JO, nous avons une occasion de dénoncer cela il y a longtemps mais nous ne l'avons pas fait. De plus, notre quasi absence actuelle de Master nous met dans une situation très différente de celles des universités de métropole. Discussion

sur l'opportunité d'une motion. P. Capolsini indique qu'il a rédigé une motion dénonçant uniquement le calendrier mais qu'il avait décidé de ne pas la présenter. Finalement cette motion est lue et les termes en sont discutés. Il est demandé à B. Herse qu'elle est la position des collègues de l'IUFM. Il indique que les collègues sont opposés au calendrier des concours et sont certainement solidaires de cette motion. **La motion est légèrement modifiée (texte ci-dessous) et adoptée à l'unanimité.**

Pleinement conscients de nos responsabilités vis-à-vis de nos étudiants, nous, membres du Conseil d'Administration de l'Université de la Polynésie Française réunis en session plénière le 11 Mars 2010, adoptons le principe consistant à demander l'habilitation de plusieurs MASTER destinés à nos étudiants désirant poursuivre leurs études vers l'un des concours de l'éducation nationale (CAPES, CAPET, CA-PLP). Toutefois, nous tenons à regretter :

- d'une part, le calendrier de concours intenable imposé par la nouvelle loi aux étudiants de MASTER ;
- et d'autre part, le calendrier d'habilitation qui nous est imposé (réponse du CNESER sur les habilitations au cours du mois de Juillet 2010) et qui ne nous permet pas d'assurer l'indispensable information de nos étudiants actuellement en fin de licence et s'interrogeant sur une continuation de leurs études en Polynésie française ou en métropole.

Motion votée à l'unanimité.

- P. Capolsini indique que, dans le soucis de répondre aux interrogations des étudiants exprimées lors de précédents CAs concernant les modalités de surveillance des examens à fort effectif, il est en train de réaliser, en collaboration avec la Directrice de la scolarité, une petite étude de coût dans le but de « sécuriser » les examens se déroulant dans les amphis A1 et A3 pendant la durée des épreuves de première session de second semestre et de seconde session. Une première estimation grossière fait état d'un besoin de 3 hommes/mois ce qui, rémunéré au taux actuel de la vacation de surveillance, représente une somme proche de 1 MFCP. L'estimation est donc en cours d'affinement afin de coller au plus près à la réalité, le résultat de cette petite étude sera communiqué dès que les calendriers d'examen seront suffisamment avancés.
- Pouvons nous mettre les matériels de visio-conférence de l'UPF et de l'IUFM à disposition d'étudiants souhaitant se présenter à des auditions pour intégrer des écoles. Réponse : pas de problème sur le principe mais le coût éventuel serait à la charge des étudiants en question.

Séance levée à 11h30.

CA en formation restreinte aux enseignants-chercheurs

Point 1 : Comité de sélection de « Biologie » pour l'arrivée d'un biologiste en échange de A. Guarino.

Composition : 4 extérieurs + 4 UPF, proposition du CS :

- M. Le Pennec, Pr
- S. Planes (CNRS/Criobe rang Pr)
- L. Charpy (IRD, rang Pr)
- P. Bianchini
- N. Schmitt

- M. Demoy-Schneider
- C. Debitus (IRD)
- V. Lecellier (CNRS/criobe)

Président du comité de sélection : Marcel Le Penneç

Unanimité.

Point 2 : Primes « Projet Jeunes »

Les montants maxi ont été décidés en séance plénière.

Primes charge administratives :

- M. Debenne
- JM Goursaud
- S Richaud

Pour info, aucun des trois ne pourra encaisser cette prime compte tenu de leurs autres responsabilités.

Primes pédagogiques :

- Lettres : Larcade, Atem felix, Pfersmann (8h chacun)
- DEG : Drosy, Chappuis, Badie (8h chacun)
- Sciences : Chabrier, Rodière, Lopez (8h chacun)

Unanimité.

Un rapport sera demandé pour percevoir l'indemnité.

Séance levée à 12h00.

Prochaine réunion du Ca restreint aux enseignants-chercheurs : le Jeudi 25 Mars pour l'étude des promotions à la Hors Classe des MCF.

CALENDRIER 2010/2011

Approuvé CA le 11.03.2010

POUR LES LICENCES OFFERTES EN FORMATION INITIALE

Pré-rentrée : le 30/08/2010 MATIN
 Rentrée : le 30/08/2010 APRES-MIDI

AOUT 2010

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2010

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE 2010

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2010

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DECEMBRE 2010

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2011

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FEVRIER 2011

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2011

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2011

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2011

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN 2011

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET 2011

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOUT 2011

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- Pré-rentrée
- Cours
- Vacances universitaires
- Fêtes légales
- Revisions et accompagnement
- Examens
- Fin des délibérations
- Vacances du secondaire

1er et 2ème SEMESTRES : 13 SEMAINES DE COURS